



Comment rompre un contrat auto école

Par **tatasandrine**, le **20/01/2012 à 16:01**

Bonjour,
Quand j'ai inscrit mon fils à l'auto école en 05/11 ,on m'a parlé d'une heure d'évaluation avec un moniteur, obligatoire pour déterminer le nombre d'heures à effectuer. Hier, il a passé cette heure d'évaluation avec un ordinateur!!!!
Explication de l'auto école, le système a changé en aout 2011, mais nous n'avons pas été prévenu!
Je refuse que mon fils soit évalué par un ordinateur, (en passant : prix de revient de l'heure : 5 euros , facturée : 38 euros!!)
Après explications au téléphone, il semble impossible d'obtenir une heure d'évaluation par un moniteur.
Je veux donc partir de cette auto école, j'ai payé : l'inscription et divers frais : soit 585 euros.
Mon fils a pris une dizaine d'heure de code, mais pas de conduite,
quel est mon recours? puis je demander la restitution d'une partie des sommes, voire la totalité???
merci pour vos réponse

Par **pat76**, le **20/01/2012 à 18:14**

Bonjour
Il est spécifié dans le contrat que l'heure d'évaluation serait donnée par un moniteur?

Par **tatasandrine**, le **21/01/2012 à 14:30**

je n'ai pas encore signé de contrat, pour l'instant, en Mai, il m'a été dit oralement qu'une évaluation serait faite avec un moniteur.
Mon fils n'a commencé à prendre des leçons de code qu'en octobre.
Selon la secrétaire, le logiciel ordinateur a été installé en août dans l'auto école.
Mais nous n'avons pas été informé. rnce n'est que lorsque mon fils s'est

présenté pour son heure d'évaluation qu'on lui a dit , ce n'est pas dans une voiture, mais sur ordinateur.

Par **tatasandrine**, le **21/01/2012 à 14:35**

merci pour votre réponse et votre aide, c'est très gentil à vous de me répondre. rnJe dois me rendre mardi 24 à l'auto école pour démêler tout ça. rnje n'ai rien signer du tout, juste payer 585 euros pour : inscription plus kit pédagogique(78e), forfait code(209e), cours théoriques (96e) présentation examen code(57e) evaluation conduite (38e) cours de préparation (37e) présentation examen conduite (70e)

Par **pat76**, le **21/01/2012 à 14:37**

BonjourrrnrnVotre fils a déjà eu des leçons de code, vous avez payé et l'établissement d'auto-école n'a pas fait signé de contrat à votre fils (il est majeur je présume)?rnrnLa signature d'un contrat est obligatoire.rnrnje vous conseille d'alerter les services de la répression des fraudes.

Par **tatasandrine**, le **21/01/2012 à 14:39**

oui, mon fils est majeure rnrnje n'ai pas signé de contrat, mon fils non plus, rnrnil a juste signé hier sa feuille d'évaluation sur laquelle l'ordinateur propose 38 heures de conduite!!

Par **pat76**, le **21/01/2012 à 16:00**

BonjourrrnrnLe contrat devra être au nom de votre fils puisqu'il est majeur même si c'est vous qui payé pour lui.rnrnQuitte a me répéter, je vous conseille dans un premier temps de saisir les services de la répression des fraudes car si vous avez payé des frais d'inscription, un contrat devait obligatoirement être établi.rnrnA vous de voir maintenant ce que vous voulez faire.

Par **tatasandrine**, le **22/01/2012 à 16:30**

je vous remercie de votre réponse, je téléphone dès lundi à la repression des fraudes.